

Le Prêt

Service de PEB (Prêt Entre Bibliothèques)

Les étudiants de licences professionnelles, DCG, Masters, les enseignants et chercheurs de Lyon 3 peuvent obtenir par le service du PEB des documents non disponibles à la Bibliothèque du Campus.

Les demandes de PEB (maximum 3) s'effectuent à la banque d'accueil de la BU ou directement en ligne sur ce lien:

[Accès au formulaire de demande de PEB](#)

Prêt

La présentation de la carte d'étudiant (ou de la carte de bibliothèque pour le public autorisé) est **obligatoire** pour emprunter.

Le prêt est consenti pour **5 ouvrages**, pour une **durée de 14 jours**.

Pas de réservations possibles. Les prolongations sont éventuellement possibles en fonction de la disponibilité des ouvrages, se renseigner à la banque d'accueil.

Le prêt des revues est consenti à titre exceptionnel pour une soirée ou un week-end.

En cas de retard, une amende de 0,50€/jour et par livre vous sera demandée.

Contact

Téléphone : 04 74 23 82 35

Mail : spbourg@univ-lyon3.fr

Mise à jour : 24 mai 2019